

Equipements / Prestations	Détail	Observation	Tarif actuel	Nouveau Tarif	% évolution
Restauration scolaire					
Quotient CAF ou MSA					
Inférieur ou égal à 320		Lorsque la famille de l'usager ne dispose pas de quotient CAF ou MSA, il sera calculé un quotient afin de permettre l'application du tarif colombellois. Dans ce cas, la déclaration de revenus sera réclamée. =	0,57 €	0,57 €	+0,00%
Entre 321 et 450			1,14 €	1,00 €	-12,28%
Entre 451 et 700			1,75 €	1,00 €	-42,86%
Entre 701 et 970			2,33 €	1,00 €	-57,08%
Entre 971 et 1430			2,89 €	2,89 €	+0,00%
1431 et plus (ou absence de justificatif de ressources)			3,46 €	3,46 €	+0,00%
Adultes			5,26 €	5,26 €	+0,00%
Famille d'accueil			3,46 €	3,46 €	+0,00%
Repas pris en l'absence de toute inscription (en attendant une régularisation du dossier)			5,47 €	5,47 €	+0,00%
Elève non domicilié sur la commune			4,18 €	4,18 €	+0,00%
Elève allergique fournissant un panier repas (participation aux frais d'accueil)		0,32 €	0,32 €	+0,00%	
Famille prise en charge par le Samu Social		Revenu imposable (indiqué sur la feuille de déclaration d'impôt) / Nombre de parts pris en compte par la CAF	0,57 €	0,57 €	+0,00%
Famille séparée			Tarif "résident colombellois" pour les deux familles si un des parents est résident de Colombelles. Sinon, tarif extérieur.	Tarif "résident colombellois" pour les deux familles si un des parents est résident de Colombelles. Sinon, tarif extérieur.	/
Famille extérieure faisant appel à une offre de garde sur le territoire de Colombelles			Tarif "résident colombellois"	Tarif "résident colombellois"	/
Elève en classe ULIS			Tarif "résident colombellois" (ensemble des enfants de la famille)	Tarif "résident colombellois" (ensemble des enfants de la famille)	/

Accusé de réception en préfecture
014-211401674-20230705-2023-07-01-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023